

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

DU 27 juin 2023

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Mme La Maire.

Mme la Maire.- Nous allons démarrer la séance si vous le voulez bien. Je vous remercie beaucoup d'être présents et présentes, aussi nombreux et nombreuses ce soir. Car vous allez le voir, nous avons une occasion particulière qui nous permet d'être aussi nombreux et nombreuses aujourd'hui. Je vous remercie beaucoup d'être là avec nous, je remercie aussi les personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux. Comme pour chaque conseil, nous allons commencer, je l'explique aux enfants qui sont avec nous et qui participent à cette séance, par faire l'appel, puis nous voterons le procès-verbal du conseil d'arrondissement précédent. Ensuite, nous examinerons notre ordre du jour. Vous allez le voir, nous avons un ordre du jour extrêmement chargé ce soir, puisque nous avons des rapports qui concernent notre mairie d'arrondissements. Et puis nous avons aussi des rapports qui concernent aussi la mairie centrale, tout cela dans un contexte que nous savons tous extrêmement chargé.

Je sais qu'un certain nombre de déports ont été communiqués à notre directrice générale des services, en amont du conseil d'arrondissement. Si jamais il y a des rapports sur lesquels vous souhaitez vous déporter, chers élus, n'hésitez pas à nous le signaler.

Avant de démarrer la séance, je vais demander à notre benjamin, Monsieur Lee Ferrero, de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

(M. Lee Ferrero procède à l'appel.)

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, ce Conseil d'arrondissements peut valablement démarrer, et je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle que le règlement intérieur, qui s'appliquait déjà au Conseil d'arrondissements, continue à s'appliquer à l'identique.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Mme la Maire.- Je vais vous demander l'approbation du PV du Conseil d'arrondissements précédent. Est-ce qu'il y a parmi nous des demandes de rectification de ce PV ? Non ? Je mets donc aux voix le procès-verbal de la séance précédente. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté, je vous remercie.

Le procès-verbal du 13/04/2023 est adopté à l'unanimité.

Rapport 23-41/MS4

APPROBATION DU VŒU PORTÉ PAR LE CONSEIL DES ENFANTS DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire.- Vous avez dû le remarquer, nous avons aujourd'hui une grande joie, c'est d'accueillir le Conseil d'arrondissements des enfants. Ce Conseil a été mis en place il y a un an et il a été piloté par Juliette Masson, que je remercie beaucoup pour son implication dans cette démarche. Notre mairie de secteur est pilote pour pouvoir préparer la mise en place d'un Conseil municipal des enfants. Nous avons quatre écoles qui participent sur notre secteur, l'école de la Grotte Rolland, du cours Julien, du Rouet et de Rouet Charles Allé.

Aujourd'hui, le Conseil des enfants est présent afin de nous présenter l'aboutissement d'une année de travail. Pendant une année, ces enfants ont réfléchi aux questions qu'ils souhaitent nous poser. Ils viennent donc ici nous formuler leurs demandes. Pour pouvoir donc les accueillir au sein de notre Conseil d'arrondissements, je suspends la séance, pour que nous puissions les écouter, et je les appelle à me rejoindre en tribune. Nous aurons ensuite l'occasion de leur répondre. (*applaudissements*)

La séance est suspendue quelques minutes.

Mme la Maire.- Bien, je vous invite à regagner vos places, pour que nous puissions vous répondre, de manière très sérieuse à ces questions extrêmement sérieuses et importantes que vous nous posez. Et pour cela, je vous indique que nous reprenons notre séance, telle qu'elle doit se dérouler. J'appelle Madame Masson au pupitre, pour qu'elle puisse répondre au vœu des enfants.

Mme Juliette Masson. - Bonsoir à toutes et tous. Je suis très heureuse de vous voir si nombreux pour la première participation des enfants au Conseil des enfants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Avant de vous lire le rapport relatif aux trois vœux que les enfants ont formulé, je voudrais vous dire quelques mots sur ce projet.

Ce projet du Conseil municipal des enfants est à l'initiative de Madame Guérard, adjointe au maire à la petite enfance, et le Conseil d'arrondissements est la première pierre de ce Conseil municipal des enfants. Le Conseil des enfants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements a commencé le 8 mars par des ateliers, mais le travail avait déjà commencé préalablement, puisque les enfants ont travaillé avec leurs classes, avant de commencer les ateliers en mairie.

Ils sont dix-neuf, onze filles et huit garçons, qui ont été tirés au sort, et cela a son importance, par leurs camarades dans les quatre écoles volontaires que Madame la Maire a évoquées. Ce soir, je tiens à remercier particulièrement chaleureusement Ingrid Taffer, de l'association Pragma, qui a accompagné les enfants dans ce travail. Et je remercie également tous les intervenants qu'elle a fait participer, qui ont travaillé avec les enfants. Je remercie également les parents, qui tous les mercredis des ateliers, ont amené les enfants jusqu'à la Mairie de Bagatelle, et je sais qu'avec les emplois du temps ce n'est pas toujours facile. Je remercie les agents de la Mairie de secteur, qui leur ont vraiment réservé un bel accueil, qui ont préparé des goûters très attendus par les enfants. Et je remercie bien sûr Madame la Maire, tous mes collègues élus, pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce travail.

Ingrid a initié les enfants aux principes de la démocratie. Elle les a encouragés à développer leur esprit critique, et cela n'a pas toujours été simple. Car au début ils ne se connaissaient pas, et ils ont dû apprendre à respecter la parole de chacun. Ils ont dû apprendre à s'écouter, ils ont dû apprendre à faire des consensus.

Nous avons été surpris, dès le départ, de leur capacité à observer leur environnement, de leur intérêt pour la mairie, leur ville, et de la gravité de leurs préoccupations, comme leurs vœux en témoignent. D'ailleurs, lorsque l'on regarde leurs préoccupations, elles sont quand

même proches de celles des adultes. Mais ils peuvent avoir des propositions, des solutions, que nous les adultes, nous avons oublié, ou auxquelles nous n'avons pas pensé. Car nous avons intégré les modèles de ville moderne, construite autour de l'homme actif qui se déplace en voiture. Dans leur développement récent, les villes ont oublié les enfants. Mais elles ont aussi oublié les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les jeunes, les femmes, les sans-abris.

Donner la parole aux enfants, c'est permettre d'envisager la ville à hauteur d'enfant, de la réinvestir. Si la ville est accessible aux enfants, elle l'est à tous et toutes. Pour celles et ceux qui douteraient encore de l'importance de donner la parole aux enfants, je finirai par une citation de Francesco Tonucci qui dit, dans *La ville des enfants* : « Pourquoi s'intéresser aux enfants ? Car ils sont notre passé, trop souvent et trop vite oublié. Ils sont notre présent, puisque la majeure partie de nos efforts et de nos sacrifices leur sont destinés. Et ils sont notre futur, la société de demain. Celui qui pourra perpétuer ou trahir nos choix et nos attentes. »

Les enfants, suite à vos vœux, nous avons discuté avec nos collègues, et nous avons déjà quelques réponses à vous apporter. Mais ce n'est pas terminé, nous allons continuer à travailler avec les services de la mairie et avec toutes les institutions, pour réaliser vos vœux.

Donc pour les frigos solidaires, il en existe déjà un à Marseille, cours Julien, devant le restaurant Azapia. Nous allons contacter l'association qui est une association parisienne, pour qu'ils nous aident à développer ce projet sur le territoire marseillais. La seule contrainte, c'est qu'il faut une prise électrique accessible, pour pouvoir brancher les frigos.

Pour les fontaines deux seront prochainement installées dans deux petits jardins de notre secteur, le jardin de Valbelle et le jardin de Corinthe, et nous étudierons la possibilité d'en installer davantage. Votre demande est quand même très ambitieuse : une fontaine tous les kilomètres, je ne suis pas sûr que nous y arrivions au premier mandat.

Enfin, pour la végétalisation, sachez qu'au Rouet, un petit jardin sera rouvert au public en septembre, à l'angle de

la rue du Rouet et de la traverse Antignane. Je sais que bon nombre d'entre vous habitaient ce quartier. Il y aura un coin arboré et de l'herbe, comme vous le souhaitez. Au cours Julien, une vingtaine d'arbres ont déjà été replantés au printemps, et il y en aura d'autres à la rentrée. Lorsque les espaces de jeux seront réhabilités, on étudiera possibilité de mettre davantage de végétation.

Pour Castellane par contre ça risque d'être un petit peu plus compliqué. Les travaux du tramway sont d'envergure, ils risquent de durer encore un petit peu, et cela risque d'être compliqué pour intervenir tout de suite. Pour la Préfecture, nous réfléchissons à quels endroits nous pouvons végétaliser. Donc je voulais vraiment vous féliciter et vous remercier pour ce travail.

Je vais à présent vous lire le rapport. Je vous propose d'adopter ce soir le rapport numéro 41 : Le Conseil d'arrondissements approuve les vœux des enfants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, et mettra tout en œuvre pour réaliser les actions imaginées par les enfants dans les meilleurs délais.

Article 2 : Le Conseil d'arrondissements sollicite la Ville de Marseille, ainsi que ses partenaires institutionnels, pour la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences respectives. Je vous remercie.

Mme la Maire.- Merci beaucoup Madame Masson. Donc les enfants, vous avez compris ce qui va se passer maintenant. Nous, le Conseil d'arrondissements des adultes, nous allons voter afin de pouvoir approuver la réalisation de vos vœux. Est-ce que vous êtes prêts pour ce vote ? Avant cela, je voudrais savoir s'il y a des demandes d'interventions ?

M. Xavier Mery.- Merci pour vos propositions, qui sont très bien, très sérieuses, et qui éveillent en nous de véritables soucis. J'ai retenu pour ma part une chose, surtout qu'il fait très chaud, c'est le projet de douches pour les SDF. Dans une autre mandature, j'étais responsable de la solidarité pour toute la ville de Marseille. Et j'avais lancé une initiative, je ne sais pas si vous la trouverez bien, c'était de faire un camion douche. Un camion douche itinérant qui traversait toute la ville de Marseille, et qui proposait aux SDF de prendre une douche. Souvent il y avait un coiffeur ou un infirmier qui étaient également dans le camion, et qui proposaient des soins infirmiers ou de couper les cheveux.

Ce camion douche a tourné pendant quatre ans, de 2016 à 2020, et puis il y a eu le Covid, et les mesures sanitaires ont tout arrêté. Depuis, je crois qu'il est toujours aux hangars, il faudrait demander aux services de la solidarité, le Samu social, de faire ressortir ce camion douche, et de le refaire fonctionner, comme cela a été le cas auparavant, puisque désormais les risques sanitaires liés au Covid ont fortement diminué. Mais, vous le voyez, nous avons à l'époque rejoint votre idée. L'idée des fontaines en tout cas, elle est excellente, je la retiens et j'espère que la municipalité s'y engagera.

Ensuite, l'idée du frigo solidaire est une belle idée. Il y a des restaurants solidaires, le restaurant de Noga à La Plaine et il y a pas mal d'autres restaurants comme ça. Mais c'est vrai que l'idée d'un frigo solidaire peut être intéressante, surtout au vu des chaleurs, cela peut être agréable de manger quelque chose de frais. Le problème, c'est de vérifier que la DLC n'est pas dépassée, c'est-à-dire que les produits ne sont pas périmés, il y a toute une infrastructure à mettre en place derrière pour vérifier.

En tout cas je vous remercie, car vous vous êtes vraiment préoccupés des personnes les plus en difficulté, qui n'ont rien, et vous avez voulu leur apporter des choses, félicitations.

(applaudissements)

Mme la Maire.- Merci Monsieur Mery, d'autres interventions dans la salle ? Merci beaucoup pour votre intervention Monsieur Mery, je vais en retenir le positif n'est-ce pas, et nous aurons l'occasion de discuter lors du prochain Conseil municipal, si vous le souhaitez, sur les engagements de la Ville à propos des questions de solidarité.

Si cela vous convient, je vous propose de mettre aux voix ce rapport, ce que les enfants attendent avec impatience j'imagine. Ce rapport qui engage notre Conseil d'arrondissements à mettre tout en œuvre pour pouvoir répondre aux attentes des enfants, avec l'aide de nos partenaires institutionnels évidemment. Si cela vous convient, je mets aux voix ce rapport. Qui vote contre ?... Personne n'est contre ! Qui s'abstient ?... Personne ne s'abstient. Qui est pour ? Tout le monde est pour ! Et les enfants aussi votent ! *(rires)*

Le rapport 23-41/MS4 est adopté à l'unanimité.

(applaudissements)

Mme la Maire.- Écoutez les enfants, vos propositions sont retenues, c'est un grand moment. Je suis vraiment extrêmement heureuse de votre participation. Nous ne vous l'avons pas expliqué, mais au départ les vœux des enfants étaient au nombre de treize. Ils ont réussi à travailler ensemble pour arriver à trois vœux, pour cette séance en tout cas. Merci beaucoup. Je pense que, les parents, vous pouvez être fiers de vos enfants, car ils ont bien travaillé et ils apportent leur regard sur notre action publique, et c'est extrêmement important. Les parents et les enfants, si vous le souhaitez, vous pouvez rester avec nous pour toute la séance du Conseil d'arrondissement. Mais vous pouvez aussi, si vous préférez, rentrer chez vous pour aller vous reposer, car vous avez bien travaillé, c'est comme vous voulez. Bravo encore.

(applaudissements)

Rapport 23-42/MS4

Lancement du projet d'administration de la Mairie de secteur des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille.

Rapporteur : M. Bonnaffous

Mme la Maire.- Je vous propose que nous enchaînions pour passer au rapport n°42, concernant le projet d'administration, et pour cela, j'appelle M. BONNAFFOUS au pupitre.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Ce rapport a pour projet de vous présenter le projet d'administration de la mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

La proximité que nous devons aux usagers fait de l'administration d'une mairie de secteur un enjeu particulier. Dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, c'est une équipe de 140 agentes et agents qui s'investissent chaque jour, avec la volonté de rendre le meilleur service public à nos 125 000 administrés. Ils sont engagés sur le terrain pour la mise en place des politiques publiques, et démontrent chaque jour leur capacité de s'adapter à toutes les situations, avec une polyvalence remarquable.

Depuis trois ans, notre majorité municipale s'est engagée dans une démarche d'amélioration des conditions de

travail des agents, et dans notre mairie de secteur, nous avons déjà commencé à poser des actes : la réorganisation et la réfection des bureaux, en particulier pour agrandir leurs espaces de travail, qui étaient particulièrement contraints ; la réalisation d'un audit sur les besoins de formation ; la dé-précarisation de nombreux personnels, qui étaient jusqu'à présent vacataires, notamment dans nos centres d'animation ; ces équipements sont en effet primordiaux pour mettre en œuvre les politiques publiques de proximité, que nous devons à nos habitants. Et les agents qui les font vivre doivent pouvoir exercer leurs missions dans un cadre sécurisé.

L'administration de notre mairie de secteur s'est aussi engagée dans une démarche de concertation du personnel, pour construire ensemble les réponses aux problématiques quotidiennes. En effet, qui est mieux placé pour identifier les difficultés et les freins à l'exercice de leurs missions, et pour proposer des solutions adaptées ?

Ainsi, nos agents travaillent désormais avec une démarche appelée « la boussole collective », qui permet d'améliorer nos process pour atteindre les objectifs de service public dans le cadre d'ateliers participatifs.

Avec ce rapport, il s'agit pour notre Mairie de secteur d'avancer encore, en proposant de l'engager dans la démarche du projet d'administration. En deux ans, la Ville de Marseille s'est en effet dotée de cet outil, créé par les agents, pour inventer de nouvelles façons de travailler, délivrer un service public de qualité, redonner du sens à leur travail, dans leur quotidien, et faire émerger une culture commune basée sur des valeurs partagées.

Chacune des Directions de la Ville de Marseille s'est appropriée ces objectifs, pour déterminer la meilleure façon d'y répondre. Ce projet d'administration de la Mairie centrale, livrée au Maire de Marseille et au personnel il y a quelques semaines, nous souhaitons le décliner au sein de notre mairie, avec la même certitude : c'est bien avec les agents de notre secteur que nous atteindrons nos objectifs. Je vous remercie.

(applaudissements)

Mme la Maire. - Merci beaucoup Monsieur Bonnaffous. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport ? Non ?

Je vous propose donc de mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport 23-42/MS4 est adopté

Rapport 23-43/MS4

Mise en place d'une démarche gestion de la relation citoyen dans la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille.

Rapporteur : M. Bonnaffous

Mme la Maire.- Je vous propose de passer au rapport numéro 43, consacré à la relation citoyen, et Monsieur Bonnaffous, je vous repasse la parole.

M. Jean-Marc BONNAFFOUS.- Merci Madame la Maire. Ce rapport a pour objectif d'amplifier la démarche d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, que nous avons initié par exemple en rendant notre site internet plus performant. Ou encore en mettant en place des permanences sociales d'accueil et d'orientation, dans nos centres d'animation.

Pour cela, nous ambitionnons de mettre en place la gestion de la relation citoyen. L'objectif est de lancer des actions structurantes, qui permettront d'améliorer significativement le renseignement et l'accueil téléphonique et physique sur tous les sites et équipements de la mairie de secteur ; les démarches et renseignements, via le site internet ; et l'accès facilité aux informations les plus complètes, dont nos usagers ont besoin.

De la même façon que pour le projet d'administration, qui sera construit avec et par les agents, nous venons de l'évoquer, nous sommes convaincus que c'est avec les usagers que nous devons faire avancer cette importante question. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en place un comité d'usagers, composé de représentants CIQ, d'usagers du service public et d'habitants du secteur volontaires, et qui aura vocation à contribuer à cette amélioration indispensable à la qualité de service que nous souhaitons obtenir. Merci.

Mme la Maire.- Merci beaucoup Monsieur Bonnaffous. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce rapport, des interventions ? Madame Roques, est-ce que vous voulez dire un petit mot ?

Mme Sophie Roques. - La gestion de la relation citoyen répond à l'objectif de simplifier la vie des Marseillaises et des Marseillais, et de réduire le temps de réponse de la collectivité aux sollicitations de nos concitoyennes et concitoyens. Mais la GRC doit aussi prendre en compte les attentes et les réactions des Marseillaises et des Marseillais, en intégrant leurs remarques. Pour cela, il faut que la collectivité fasse un meilleur usage du numérique, et c'est déjà le cas avec les chantiers lancés par Christophe Hugon depuis 2020. Mais aussi de l'accueil physique et téléphonique. Elle doit aussi améliorer et moderniser ses services.

Cette démarche va concerner de manière transversale plusieurs pôles de la collectivité : site internet, Super minots, projet de compte citoyen unique, le courrier, le module de prise de rendez-vous en bureau municipal de proximité, les demandes d'urbanisme, et tant d'autres services qui accueillent du public.

La GRC prendra en considération les contraintes personnelles : capacité d'accès au numérique, handicap, frein psychologique ; les besoins ou attentes : envie de nouveautés, d'adaptation aux évolutions des modes de service proposés ; mais aussi le quotidien de nos concitoyens et concitoyennes, comme celui des agentes et des agents à leur contact.

C'est une démarche qui a un enjeu central de simplification de la vie des Marseillaises et des Marseillais, en modernisant mais aussi en favorisant les retours d'expérience des usagers du service public. L'idée est de créer de la proximité, des liens qui seront amenés à vivre et évoluer. C'est une démarche qui fait sens, et qui place les Marseillaises et les Marseillais au cœur du service public que nous voulons : plus proche, et plus juste. Merci à la Mairie du 6-8 d'être précurseuse et pilote en la matière.

(applaudissements)

Mme la Maire. - Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport 23-43/MS4 est adopté.

Rapport 23-44/MS4

Vœu à destination de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Ville de Marseille relatif à l'apaisement du littoral sud.

Rapporteur : Mme la Maire.

Mme la Maire. - À notre ordre du jour aujourd'hui, nous avons un deuxième évènement particulier, après la participation du Conseil des enfants. Nous allons accueillir maintenant les représentants du Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement. Vous le savez, nous avons deux CICA, un pour le 6^{ème} et un pour le 8^{ème}, et aujourd'hui nous accueillons les représentants de notre CICA du 8^{ème}. Je profite de leur intervention pour vous rappeler que ce CICA est évidemment ouvert à toutes les associations qui souhaitent y participer, et que pour cela les informations sont en ligne sur notre site internet de la Mairie de secteur.

Ces CICA ont donc la possibilité réglementaire d'interpeller notre Conseil d'arrondissements, et c'est ce qui va se passer ce soir. J'appelle donc pour cela Stéphane Coppey au pupitre.

M. Stéphane Coppey. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les citoyens. J'interviens aujourd'hui en tant qu'administrateur de France nature environnement Bouches-du-Rhône, délégué à la mobilité, ainsi qu'au nom de six autres associations, également membres du CICA du 8^{ème} : le CIQ de Saména, le CIQ de la Madrague de Montredon, l'association citoyennes et citoyens du 6-8 pour une ville plus juste, plus verte et plus démocratique, l'association Pointe rouge défense littoral, le collectif vélos en ville et le collectif piétons à Marseille.

Nous nous sommes en effet réunis pour vous présenter un projet commun pour apaiser la pointe littoral sud de Marseille, en régulant les mobilités, grâce à une zone de trafic apaisé, pour laquelle une étude de faisabilité est à engager, dans la suite logique de toutes les réflexions menées jusqu'à ce jour sur le sujet.

L'interpellation du Conseil d'arrondissements d'aujourd'hui fait suite à la réunion du CICA du 24 mars, qui a été l'occasion de riches débats entre les associations présentes. Comme vous le savez, le littoral sud, porte d'accès au Parc national des calanques, attire depuis toujours les Marseillaises et les Marseillais, et plus globalement les

Provençaux, les excursionnistes, les touristes de toutes origines, pour l'escalade, la randonnée, la baignade, la balade, la pêche depuis le bord, ou tout simplement pour le plaisir d'y passer quelques heures. Les visiteurs d'ici et d'ailleurs peinent cependant à en profiter pleinement, en raison de la saturation de la circulation automobile et des difficultés de stationnement. La voirie de nos noyaux villageois, et l'espace naturel du Parc national des calanques, ne sont plus en capacité d'offrir du stationnement autorisé pour l'ensemble des véhicules motorisés qui s'y engagent. De plus en plus fréquemment, la seule voie d'accès à deux sens, une impasse sans échappatoires, est saturée et encombrée par du stationnement anarchique. Circuler devient dangereux, autant pour les automobilistes que surtout pour les piétons et les cyclistes. Les bus englués dans les bouchons peinent à assurer leur service. La pollution dégagée par les milliers de pots d'échappements rend l'atmosphère irrespirable.

Ce diagnostic est unanimement partagé. L'augmentation de la population du secteur de la Madrague, une fois la réhabilitation du site de l'ex-usine Legré-Mante terminée, ne pourra qu'accentuer ces difficultés.

Le plan de déplacement urbain de 2013, il y a dix ans, le plan de mobilité voté fin 2021 par la Métropole, différentes études de l'agence d'urbanisme, l'étude de définition et la concertation pour un schéma d'accès au Parc national des calanques, en juin 2018, tous indiquent, depuis dix ans pour certains, que la fréquentation doit être maîtrisée, en régulant les accès automobiles, en développant les transports collectifs, et en améliorant les accès pour les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite. Mettre en place, les jours de très forte affluence, une zone de trafic apaisé est une solution tout à fait applicable.

Quelques prérequis néanmoins. D'abord repenser les transports publics, avec des bus et des minibus plus fréquents, et une voie réservée dans les deux sens, par exemple sur l'avenue Pierre Mendès France. Proposer des prix attractifs pour la navette maritime, une amplitude horaire annuelle élargie, et un terminus au Mucem, ce qui offrirait des capacités complémentaires. Mettre à disposition des parkings relais, accessibles avec tout titre de transport valide, et pas seulement les abonnés, on pense notamment au

Parc Chanot. Créer une vraie piste cyclable sur Le Prado, et de l'hippodrome aux Goudes et à Callelongue, proposer des vélos de location. Aménager un cheminement piétonnier, voire créer un chemin côtier.

Ainsi, nous souhaitons le lancement au plus vite d'une étude de faisabilité sur les conditions de réalisation d'une zone de trafic apaisé. Cette étude est à conduire par la mairie centrale, en lien avec la Métropole et le Parc national des calanques. Elle devra associer toutes les parties prenantes, CIQ, associations locales et d'usagers, depuis l'élaboration du cahier des charges et la sélection des propositions, jusqu'à la mise en œuvre. Elle devra proposer différents scénarios géographiques et plusieurs choix techniques, en présentant les atouts et les contraintes de chacun.

Je vais faire référence à une expérience très intéressante, qui est celle qui a été mise en place depuis l'année dernière sur la plage du Jaï, à Châteauneuf-les-Martigues, une plage tout à fait intéressante si vous la connaissez. Elle n'est mise en place que lorsque le quartier va être paralysé, en l'occurrence les week-ends de beau temps et en saison estivale. L'accès reste ouvert une grande partie de l'année, et il n'est pas proposé de barrière ou de gardien, mais l'obligation de disposer, pendant les périodes concernées, d'une autorisation d'accès, avec la lecture automatisée de la plaque d'immatriculation qui provoquera l'émission d'un procès-verbal en cas d'infraction. Les véhicules motorisés des ayant-droits ne sont pas verbalisés, mais leur nombre est limité, comme aujourd'hui à Callelongue, ou par cabanon, il y a trois laisser-passer maximum, pour la même habitation. Mais avec une réserve : les amis, parents, réparateurs, livreurs, professionnels de santé, pourront néanmoins accéder à la zone les jours concernés. De même, les restaurateurs pourront faire enregistrer leurs clients.

Sans attendre le lancement de l'étude, nous proposons également que des expérimentations soient menées, afin de sensibiliser au plus vite les usagers au problème, et à la nécessité de mettre en œuvre des solutions adaptées. Mettre en place un système de comptage des véhicules, et se servir des panneaux lumineux à message variable pour informer du nombre de véhicules présents dans la zone, et de l'atteinte du seuil

d'alerte ou de congestion. Deuxième idée, organiser un dimanche sans voiture ni motos, ou en limitant leur nombre.

Faciliter l'accès au littoral sud, pour tous les Marseillaises et Marseillais résidents ou visiteurs, et repenser une mobilité apaisée, tels sont les objectifs de notre proposition. Il s'agit d'offrir de meilleures conditions de vie et de visite, en limitant la circulation motorisée, afin que la zone ne soit pas saturée, en favorisant les mobilités actives et douces, et en développant les transports en commun. Ainsi, grâce à cette zone de trafic apaisé, visiteurs d'un jour et résidents de toujours pourront bénéficier de meilleures conditions pour apprécier ce site, si cher à toutes et à tous. Nous espérons que ce projet d'apaisement du littoral sud, pour tous les habitants et visiteurs de Marseille aura su vous convaincre. Nous souhaitons le lancement rapide de cette étude de faisabilité, ainsi que des expérimentations à court terme. C'est pourquoi nous souhaitons également que le Conseil d'arrondissements du 6-8 puisse se saisir de ce projet, pour formuler un vœu lors d'un prochain conseil municipal. Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Mme la Maire.- Merci Monsieur Coppey et merci à tous les représentants du CICA du 8^{ème}, pour la richesse de vos propositions. Vous vous êtes munis de votre droit d'interpellation, mais avec des propositions travaillées, je vous remercie beaucoup pour cette intervention absolument positive.

Depuis ma prise de fonctions, évidemment cette question du littoral sud me mobilise tous les jours. Et je mesure bien la complexité de la situation. Nous pouvons même parler du risque encouru pour cette magnifique portion de notre territoire, avec ces congestions qui pénalisent la possibilité d'accès des véhicules de secours, en cas de besoin.

C'est donc une question dont nous souhaitons pouvoir nous saisir, collectivement, avec notre groupe d'élus, et de manière absolument concrète. Et c'est la raison pour laquelle je vous propose de passer à l'examen du rapport suivant, avant de prendre les interventions. Nous souhaitons vous proposer aujourd'hui quelque chose de concret. Effectivement

aujourd'hui, la situation dans laquelle nous sommes n'est pas satisfaisante, elle n'est satisfaisante pour personne en réalité. Ni pour les habitants et les représentants des habitants à travers les associations avec lesquels nous sommes en contact régulier voire quotidien. Elle n'est pas satisfaisante non plus pour les commerçants, car il est difficile pour des clients de pouvoir accéder à des établissements, et de pouvoir en repartir dans de bonnes conditions. La situation n'est pas satisfaisante non plus pour les Marseillaises et les Marseillais, qui doivent pouvoir accéder à ce littoral qui nous est cher à tous. Nous avons tous presque quelque chose d'intime avec ce littoral, il appartient à l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais.

Cette insatisfaction ne date pas d'hier, elle date de plusieurs dizaines d'années, et nous pouvons mesurer que cette situation est extrêmement complexe. C'est une question que je prends avec beaucoup d'humilité, car il n'y a pas de solution magique à un problème complexe.

En revanche, il y a une chose à laquelle je crois absolument résolument, c'est que si nous souhaitons pouvoir répondre à la situation dans laquelle nous sommes, et si nous voulons pouvoir répondre aux enjeux de demain, nous n'avons pas d'autre alternative que de travailler ensemble sur ces questions, avec l'ensemble des parties prenantes.

Je parle de demain car vous le savez, nous avons la chance d'accueillir les Jeux olympiques sur notre magnifique territoire. À cette occasion, nous allons être le centre de l'attention du monde entier, et cela nous obligera. Par ailleurs, nous pouvons imaginer que les usagers habituels des plages du Prado pourraient avoir envie de se déplacer sur le littoral sud, un peu plus au sud, et que cela engendre encore plus de fréquentation.

Il y a aussi un autre chantier, ou plutôt un autre évènement, c'est la possibilité d'avoir demain le chantier de dépollution du littoral sud, sur lequel nous travaillons avec la Métropole, avec le Département, peut-être même avec la Région et avec l'État, qui est un partenaire extrêmement solide sur ces chantiers. Mais ces chantiers de dépollution que nous appelons tous de nos vœux, vont engendrer aussi un surcroît de trafic routier, et il est prévu aujourd'hui pour 2024.

Donc, toutes ces conditions à la fois structurelles et conjoncturelles, nous obligent à pouvoir nous saisir de cette question, de manière absolument résolue. Cette question, on le sait, occupe évidemment la Mairie de secteur que nous sommes, elle occupe également la Ville, la Métropole, et le Parc national des calanques, qui avait prévu un schéma d'accès, mais qui n'a pas encore pu être mis en application. Cette question peut aussi concerner le Département, qui est propriétaire d'un bon nombre de terrains sur cette bande littorale. Elle peut aussi concerne la région, notamment au titre de la question du tourisme. Je suis donc persuadée que sans alignement politique d'une vision partagée, nous aurons du mal à avancer de manière déterminante.

Pour autant, en attendant, nous avançons. Et je pense que chacun des acteurs que nous sommes, et j'inclus la Métropole, le Parc national des calanques, la Ville, nous menons tant bien que mal des petites actions, des petits pas, au quotidien, pour essayer d'améliorer les choses. Mais la réalité est qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation bloquée. Nous en plaisantions, lors d'une assemblée générale de CIQ à la Pointe rouge. Puisque la Métropole nous dit : « On ne pourra mettre des transports en commune que lorsque vous aurez supprimé le stationnement anarchique ». Et c'est légitime, les bus ont aujourd'hui bien des difficultés à passer, c'est une évidence. Et nous, la Ville, nous disons : « Nous pourrions lutter contre le stationnement anarchique lorsque vous aurez mis des bus ». Car il n'est pas question que les habitants ne puissent plus circuler, que les Marseillais ne puissent plus venir sur ce littoral.

Si nous pouvons avancer ensemble de manière résolue sur cette question, encore une fois avec tout l'humilité qui est la mienne et sans présager des solutions qui pourraient être apportées, il s'agit aujourd'hui de se mettre autour de la table et de travailler tous ensemble. Vous parliez d'étude Monsieur Coppey, mais nous savons que des études existent, depuis des dizaines d'années. Et je crois me souvenir aussi que dès décembre 2020, notre mairie en avait présenté une synthèse à beaucoup d'habitants, de représentants d'associations, qui souhaitaient pouvoir en discuter.

Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est que nous puissions adopter un vœu, qui consisterait à proposer la mise en place d'un comité de pilotage, coprésidé par la Ville de

Marseille et par la Métropole, car c'est ensemble que nous pourrions trouver des solutions. Un comité de pilotage qui aura pour mission de définir ensemble la vision collective qui peut être la nôtre pour demain, et de l'inscrire ensuite dans une réalité.

Voilà donc la proposition, la mise en place d'un vœu à la Mairie de Marseille et à la Métropole pour la mise en place de comité de pilotage coprésidé. Étant entendu que ce comité de pilotage réunira ensuite l'ensemble des institutions qui devront être autour de la table. Avez-vous des prises de parole sur cette proposition ?

Mme Catherine PILA - La loi 3DS a rebattu les cartes. La présidente de la Métropole, Martine Vassal, a proposé au Maire de Marseille, Benoît Payan, de récupérer quelques compétences. Après des atermoiements, et à quelques heures de la date limite pour la réponse à donner, le Maire de Marseille a fait savoir qu'il ne souhaitait pas récupérer ces compétences. Martine Vassal lui a alors proposé de nommer deux adjoints pour gérer les compétences de proximité que sont la voirie et la propreté. Madame Juste, élue de notre secteur, a, depuis janvier, la question de la propreté. Madame Prigent quant à elle, a en charge la question de la voirie.

Quel rapport me direz-vous avec le sujet proposé aujourd'hui ? Madame la Maire, vous nous soumettez un vœu, à l'approbation des élus des 6ème et 8ème arrondissements, et vous souhaitez apaiser le littoral sud. C'est un vaste chantier, et c'est un vœu pieu. Vous proposez la mise en place d'un comité de pilotage pour traiter de cette problématique, et vous appelez au changement des habitudes en matière de stationnement, en matière de circulation, en matière de sécurité, et en matière de médiation. Les compétences exposées sont toutes de votre responsabilité, la vôtre et celle de votre majorité. Le stationnement, c'est Monsieur Ohanessian ; la circulation, c'est Monsieur Ohanessian ; la sécurité, c'est aussi Monsieur Ohanessian ; et la médiation, c'est Monsieur Obadia. Tout cela relevant de la compétence voirie, dont la charge depuis six mois appartient à Madame Prigent. Donc elle passe la commande politique, et la Métropole exécute.

Donc plus qu'un vœu, je pense qu'il serait préférable de mettre tous les adjoints autour de la table, et de discuter

entre vous de ce qui peut se faire, de qui peut faire quoi, comment et à quelle échéance.

Je pensais votre vœu parti d'une belle intention, nous en avons discuté ensemble. Mais à la lecture du rapport, hormis un coup de communication pour démontrer que vous êtes dans l'action et pleinement dans l'action, je ne vois pas autre chose. Finalement, ce n'est ni plus ni moins qu'une réunion d'adjoints du Printemps marseillais que vous proposez.

Seule la question de la mobilité est du plein ressort de la Métropole. Donc nul besoin de m'asseoir autour de la table. Je peux maintenant vous donner des garanties, je m'y engage. Vous souhaitez plus de vélos, et vous souhaitez de nouvelles stations. Sachez que l'intention de la Présidente Martine Vassal, est de renforcer le service Le vélo de 50 %, à l'horizon 2025. Avec cent stations de plus qu'aujourd'hui, et avec mille vélos supplémentaires dans un an et demi. Je ne doute pas une seconde que le littoral sud bénéficiera bien sûr de ce service.

Vous souhaitez une augmentation de la fréquence de la ligne 20, je vous dis même mieux. Non seulement la fréquence, mais aussi la capacité des bus. Si et seulement si, vous le rappeliez tout à l'heure, la question du stationnement anarchique est réglée, et réglée par vos soins.

Il y a deux ans, j'avais proposé à l'un de vos adjoints d'expérimenter l'exploitation d'un bus de plus forte capacité sur cette ligne. Nous avons convenus d'un rendez-vous, et le jour J, nous avons constaté tristement que le rendez-vous ne pouvait pas se faire. Pourquoi ? Parce que le stationnement anarchique qui régnait nous a simplement empêchés de passer avec un bus de plus gros calibre. Nous n'avons pas voulu courir le risque, vous le rappeliez tout à l'heure, de mettre en danger la sécurité de quoi que ce soit, en empêchant des véhicules de secours de circuler. Et nous n'avons pas voulu courir le risque de laisser un bus coincé dans la circulation.

Alors Madame la Maire, réglez ces questions de fond, qui sont de la compétence de votre majorité. Et une fois que les conditions auront été posées, que les engagements seront pris, que les réalisations seront faites et que la situation sera apaisée, de mon côté, je prends l'engagement en tant que

Présidente de la RTM, de fréquences plus régulières sur la ligne 20, et de plus de vélos sur notre littoral.

Nous nous abstiendrons bien évidemment sur ce rapport, à la lecture et contrairement à la discussion apaisée que nous avons pu avoir toutes les deux. Nous formons un vœu de notre côté : à quand un comité de pilotage sur le boulevard urbain sud ? Un sujet qui divise, mais un vrai sujet.

Et quant à la ZTL, j'ai bien entendu les propos de Monsieur Coppey, et il m'est venu une idée. Pourquoi pas une consultation citoyenne, destinée aux seuls habitants du littoral sud. Ce sont les premiers concernés, les premiers impactés, et leur voix doit être prépondérante. Ils ont le droit de respirer un air pur bien évidemment, mais ils ont aussi le droit, sans restrictions, d'inviter chez eux de la famille et des amis. Je pense que personne ne peut parler à leur place, il serait peut-être intéressant d'envisager une consultation citoyenne qui leur permettrait de s'exprimer et de dire finalement quelle est leur attente en matière de ZTL, qui est un sujet qui peut diviser. Voilà Madame la Maire et merci de votre écoute.

(applaudissements)

Madame la Maire - Merci beaucoup Madame Pila pour votre intervention. En première réponse, je suis assez surprise que vous employiez le terme de vœu pieu, concernant l'action publique. Je suis assez étonnée que vous puissiez partir du principe que rien ne soit possible par la discussion et le travail en commun. Je suis désolée, je considère que l'action publique a un sens, je considère qu'être engagée en politique comme nous le sommes, c'est de penser que demain peut être meilleur qu'aujourd'hui. Je continuerai donc pour ma part à formuler des vœux que vous pourrez considérer pieux, et à vouloir avancer sur ces questions.

Vous nous renvoyez au fait que l'ensemble des compétences que vous mentionnez seraient exercées par la Ville de Marseille. Moi je crois, pardonnez-moi, que le fait de pouvoir se mettre autour de la table afin de pouvoir discuter de la zone d'une manière globale, et bien sûr du boulevard urbain sud, et pouvoir avoir une vision globale de la manière dont on gère le trafic dans cette zone, a un sens. Le fait que nous puissions discuter des choses a un sens. Donc si vous pensez de votre côté que ce n'est pas souhaitable et pas

nécessaire... Si notre Conseil d'arrondissements adopte néanmoins le fait que nous puissions formuler ce vœu à la Métropole, nous le ferons. Je verrai bien la réponse de la Présidente, j'imagine bien que vous vous parlez, après en avoir discuté avec vous.

Mais sachez que je regretterai profondément que la réponse de la Métropole soit de tirer un trait sur cette proposition de travail en commun. Si nous ne pouvons pas, dans le cadre de nos mandats, nous engager au service des habitantes et des habitants, qui nous ont mis chacun et chacune en responsabilité là où nous sommes ; si nous ne pouvons pas créer d'espace de dialogue et de travail en commun sur ces questions, quelle réponse serons-nous prêts à apporter à ces habitantes et à ces habitants ? Nombreux sont là aujourd'hui, qui attendent de notre part des réponses.

Pour ma part, je vais maintenant présenter ce rapport au vote. Il s'agit du rapport 44. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?... Très bien, le rapport est adopté. Je me permettrai donc d'adresser ce vœu à Madame Vassal, je vais être extrêmement attentive à sa réponse sur cette proposition de travail, qui a été émise par ce Conseil d'arrondissements.

Le rapport 23-44/MS4 est adopté

(applaudissements)

RAPPORTS VILLE

Rapport n°23-39672/001 DML

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET LITTORAL - SERVICE MER ET LITTORAL -
Parc balnéaire du Prado - Titres d'occupation.**

Rapporteur : Mme La Maire

Madame la Maire - Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39672/001 DML est adopté

Rapport n°23-39669/002 DML

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de
subventions à des associations**

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON. - Re-bonsoir. Il s'agit d'un rapport sur proposition de Monsieur Hervé Menchon, concernant des attributions de subventions aux associations, qui œuvrent dans le champ du développement, de la promotion des activités nautiques, de la gestion et de la protection des milieux naturels littoraux marins et insulaires, et dans le domaine de la sensibilisation à la transition écologique ce rapport concerne une trentaine d'associations, pour un total de 636 030 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Madame la Maire.- Merci beaucoup. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n° 23-39669/002 DML est adopté

Rapport n°23-39720/003 DGAVTL

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
Attribution de subventions aux lauréats de l'appel à projet
« Olympiade Culturelle » - Ville de Marseille - Première
répartition.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE. - Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vous invite après Musique à Bagatelle, à Cultures au jardin, vous avez peut-être eu le flyer, et cela commence dès samedi.

Sur le rapport numéro trois, il s'agit de subventions aux lauréats de l'appel à projet « Olympiade Culturelle », proposé par Jean-Marc Coppola, adjoint au Maire de Marseille, délégué à la culture pour toutes et tous, et par Samia Ghali, Maire adjointe au Maire de Marseille, en charge des grands équipements et des événements.

Marseille est labellisée « Terre de Jeux », et pour 500 000 euros, 25 lauréats, dont 4 de notre secteur, sont sélectionnés pour cet appel à projet. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39720/003 DGA VTL est adopté

Rapport n°23-39563/004 DC

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une quatrième répartition aux associations ou
organismes culturels au titre des subventions 2023 -
Approbation des conventions et avenants aux conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et
diverses associations ou organismes.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE. - Il s'agit de l'approbation d'une quatrième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2023. Dix associations de notre secteur sont concernées, c'est un rapport porté toujours par Jean-Marc Coppola, adjoint au Maire de Marseille, délégué à la culture pour toutes et tous. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39563/004 DC est adopté

Rapport n°23-39562/005 DC

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme - Attribution de
subventions d'investissements - Secteur Patrimoine, Action
Culturelle, Danse, Musiques, Arts Visuels - Approbation des
conventions de financement conclues entre la Ville de
Marseille et diverses structures.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

M. Cédric JOUVE. - Il s'agit de l'attribution de subventions d'investissement dans le secteur patrimoine, action culturelle, danse, musiques, arts visuels, proposé par Jean-Marc Coppola, adjoint au Maire de Marseille, délégué à la culture pour toutes et tous. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Monsieur Jouve. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39562/005 DC est adopté

Rapport n°23-39695/006 DTEEV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE - Délivrance de bois sur pied et vente de bois façonné en forêt communale dans les 8ème et 11ème arrondissements - Approbation.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs. Ce rapport 6 concerne la délivrance de bois sur pied et vente de bois façonné en forêt communale dans les 8ème et 11ème arrondissements, sous l'autorité de l'Office national des forêts. Il s'agit d'une mise en conformité aux obligations légales de débroussaillage, programmées par la Ville fin 2023, à la Campagne Pastré, sur trois hectares. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39695/006 DTEEV est adopté

Rapport n°23-39629/007 DN

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE ESPACES VERTS - Création d'aires de jeux inclusives - Etudes et travaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - Le rapport 7 nous tient à cœur. Il propose d'approuver la création d'aires de jeux inclusives dans huit grands parcs de la Ville de Marseille. Chaque année pendant quatre ans, deux nouveaux parcs seront équipés. Dans notre secteur, cette aire de jeux sera installée au parc Borely. Le rapport propose d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme de 800 000 euros TTC, pour les

études et les travaux. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39629/007 DN est adopté

Rapport n°23-39832/008 MPU

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION PROJETS URBAINS - Aide au ravalement de façade - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des ravalements de façades - Financements.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - C'est un rapport tout à fait classique d'aide au ravalement de façades, lorsqu'ils résultent d'une injonction de la Ville de Marseille. Un seul dossier, au 29 rue d'Italie dans le 6ème arrondissement. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39832/008 MPU est adopté

Rapport n°23-39298/009 DNV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - SERVICE DES ESPACES VERTS - Approbation d'une convention de donation entre la Ville de Marseille et l'association des habitants de l'UH le Corbusier, relative au don de deux arbres dans le parc du Corbusier 8ème arrondissement.

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

Mme Anne MEILHAC. - Ce rapport propose d'accepter le don de deux arbres dans le Parc du Corbusier, des arbres donnés par l'association des habitants de l'UH le Corbusier, un savonnier et un paulownia. Merci aux habitants pour ce geste. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est

contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39298/009 DNV est adopté

Rapport n°23-39606/10 DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux
associations sportives - 3ème répartition 2023 - Approbation
de conventions - Budget primitif 2023**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT. - C'est un rapport qui provient de l'adjoint au Maire Monsieur Sébastien Jibrayel de la Direction des sports. Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations sportives, avec une troisième répartition pour 2023, qui concerne, pour le secteur quatre, 116 500 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39606/10 DS est adopté

Rapport n°23-39863/11 DS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DES SPORTS - Reprise en régie d'une partie des
installations du complexe Sportif René Magnac et Intégration
de personnels au sein des services de la Ville de Marseille.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- C'est aussi un rapport qui nous vient de la Direction des sports, soutenu par Monsieur Jibrayel. Il s'agit de la reprise en régie d'une partie des installations du complexe Sportif René Magnac. La DSP arrivant à terme, nous intégrons du personnel et un espace, au sein de la Ville. Cela concerne 11 emplois de la piscine, et 3 emplois de la ludothèque de jeux. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39863/11 DS est adopté

Rapport n°23-39822/12 DSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations et établissements publics développant des projets de santé publique - 1ère répartition.

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AMSALLEM

Mme Marie-Hélène AMSALLEM. - Madame la Maire, Mesdames et messieurs, bonjour. Il s'agit d'un rapport qui émane de la Direction de la santé publique et de l'inclusion, pour l'attribution de subventions aux associations et établissements publics de notre secteur développant des projets de santé publique. Le montant de ces subventions s'élève à 124 500 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39822/12 DSP est adopté

Rapport n°23-39635/13 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2ème répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, en ma qualité d'adjointe à Madame la Maire du 4^{ème} secteur de la Ville de Marseille, déléguée entre autres à la vie associative, je tiens à dire que je suis très honorée de présenter cette série de rapports. Dont l'objet est le soutien à des initiatives et projets portés par le tissu associatif Marseillais. Initiatives et projets œuvrant au déploiement du Vivre ensemble, basé sur les singularités, œuvrant à la mise en œuvre du processus d'inclusion de toutes et tous, à la construction d'une société qui veille à la reconnaissance, la participation, et la promotion de chaque individu sur notre territoire marseillais.

Pour ce rapport numéro 13, il s'agit d'approuver l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une

deuxième répartition de crédits, d'un montant de 9 500 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39635/13 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39634/14 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2^{ème} répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement à diverses associations au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits d'un montant de 63 280 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39634/14 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39633/15 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Soutien aux équipements sociaux - 2^{ème} répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver le versement de subventions complémentaires aux centres sociaux, d'un montant de 466 000 euros, à valoir sur le budget 2023. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39633/15 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39310/16 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1^{ère} répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver l'attribution de subventions à des associations d'animation urbaine, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première répartition de crédits, d'un montant de 67 500 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci Il y a-t'il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39310/16 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39806/17 DJ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1^{ère} répartition.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des jeunes, ou portant des initiatives dirigées par de jeunes, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première répartition de crédits, d'un montant de 61 500 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39806/17 DJ est adopté

Rapport n°23-39740/18 DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes - 1^{ère} répartition 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver une attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première répartition de crédits, d'un montant de 202 600 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39740/18 DSPI est adopté

Rapport n°23-39727/19 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Approbation de nouveaux tarifs des activités proposées dans les Maisons pour Tous.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit de nouvelles grilles tarifaires relatives aux activités proposées dans les Maisons pour tous, nouvelles grilles devant entrer en vigueur le 1^e septembre 2023. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39727/19 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39315/20 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 1ère répartition 2023._

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver une attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première répartition de crédits, d'un montant de 15 000 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39315/20 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39873/21 DGAVPVPD

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - MISSION RENOUVELLEMENT URBAIN ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU - 1ère série d'opérations d'investissement 2023 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - L'objet des trois rapports suivants est le soutien de structures agissant dans le cadre du Contrat de ville. Dans le cadre du rapport 21, il s'agit d'approuver le versement de subventions correspondant à 29 actions, pour un montant de 462 749 euros. Et l'affectation de l'autorisation de programme Mission aménagement durable et urbanisme, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première série d'opérations d'investissements. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39873/21 DGAVPVPD est adopté

Rapport n°23-39876/22 DGAVPVPD

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS - Politique de la Ville - Programme DSU - 1ère série d'opérations de fonctionnement 2023.

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver le financement de diverses actions, 140 au total, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première série d'opérations de fonctionnement, pour un montant de 390 000 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39876/22 DGAVPVPD est adopté

Rapport n°23-39877/45 DGAVPVPD

**MISSION RENOUVELLEMENT URBAIN ET QUARTIERS PRIORITAIRES -
Programme DSU - Appel à projet - S'évader dans les quartiers -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.**

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Il s'agit d'approuver le financement d'actions estivales, à la suite de l'appel à projets « S'évader dans les quartiers », au titre du budget 2023 en fonctionnement, pour un montant de 100 000 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39877/45 DGAVPVPD est adopté

Rapport n°23-39713/23 DTEEV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE - Attribution de subventions aux associations : « Earthship Sisters » (ESS), « Aspiro », « Cité de l'Agriculture » pour le cortège des transitions, « Orane » pour le festival Marsatac, 1 déchet par jour », « One piece of rubbish », Noster PACA, Surfrider, Sauvage Méditerranée, Clean My Calanque - Approbations de conventions.

Rapporteur : M. Eliott PERENCHIO

M. Eliott PERENCHIO.- Ce rapport a pour objet d'octroyer des subventions à un ensemble d'associations œuvrant pour l'environnement, pour un montant global de 107 100 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39713/23 DTEEV est adopté

Rapport n°23-39671/24 DML

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Contrat de Baie de transition 2023 - 2024 - Attribution de subventions à des associations._

Rapporteur : M. Eliott PERENCHIO

M. Eliott PERENCHIO.- Ce rapport a également pour objet d'octroyer des subventions à un ensemble d'associations œuvrant pour l'environnement, mais cette fois-ci dans le cadre du Contrat de Baie de transition 2023-2024, pour un montant global de 72 500 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39671/24 DML est adopté

Rapport n°23-39853/25 DJ

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE - Accompagnement d'une politique d'éducation populaire et de citoyenneté - Attribution de subventions aux associations - Exercice 2023.

Rapporteur : Mme Micheline ABOURS

Mme Micheline ABOURS.- Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations, pour des projets proposés par des enfants portant une ambition citoyenne. Dans notre secteur, deux associations sont concernées, le centre social du Cours Julien et le centre social Mer et Colline, chacune pour 1 462 euros, sur un total de 50 000 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39853/25 DJ est adopté

Rapport n°23-39812/26 DDETE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - SERVICE COMMERCE - Approbation d'une convention de cofinancement avec la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une foncière de redynamisation commerciale et tertiaire.

Rapporteur : M. Baptiste LUSSEON

M. Baptiste LUSSON.- Ce rapport numéro 26 concerne l'approbation d'une subvention de cofinancement avec la Banque des Territoires pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une foncière de redynamisation commerciale et tertiaire. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39812/26 DDETE est adopté

Rapport n°23-39618/27 DF

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société UNICIL - La Plage PAM - Réhabilitation de 81 logements sociaux dans le 8^{ème} arrondissement._

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

Mme Marie MICHAUD.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Ce rapport nous est proposé de façon conjointe par Joël Canicave, adjoint au Maire, notamment en charge des finances, et par Patrick Amico, en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit d'approuver la garantie par la Ville de Marseille d'un emprunt garanti par la société Unicil, pour la réhabilitation de 81 logements sociaux situés place Amiral Muselier. La Ville de Marseille garanti 50 % du montant total de l'emprunt, qui s'élève à 2 868 054 euros. L'autre moitié de l'emprunt est garanti par la Métropole. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39618/27 DF est adopté

Rapport n°23-39744/28 DSPI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 2ème répartition - Approbation des conventions annexées._

Rapporteur : M. Lee FERRERO

M. Lee FERRERO.- Ce rapport nous est présenté par Monsieur Théo Challande de la Mairie centrale. Il concerne des demandes de subventions pour des associations œuvrant dans la lutte contre les discriminations, pour un montant total de 78 500 euros. Pour notre secteur, cela ne concerne qu'une seule association, située au 17, rue de Madagascar, dans le 6^{ème} et qui s'appelle Badam. Elle organise des tournois de badminton dans une ambiance LGBT friendly, et nous demande une subvention de 500 euros.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39744/28 DSPI est adopté

Madame la Maire.- Pour les rapports suivants, les 29,30 et 31, qui sont rapportés par Madame CASANOVA GAVINO, en son absence, Madame Masson, pouvez-vous nous le présenter ?

Rapport n°23-39719/29 DPE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Amélioration de l'accueil des enfants - Modification du règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant.

Rapporteur : Mme. Juliette MASSON

Mme. Juliette MASSON.- Ce rapport modifie le règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant, pour se mettre en conformité avec la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, dite loi ASAP. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39719/29 DPE est adopté

Rapport n°23-39414/30 DPE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Approbation des conventions de réservation de places de crèches municipales avec les associations JEDAI et PROTIS dans

le cadre de l'insertion professionnelle développée par leur plateforme mode de garde respective._

Rapporteur : Mme. Juliette MASSON

Mme. Juliette MASSON.- Ce rapport concerne toujours la petite enfance, avec l'approbation des conventions de réservation de places de crèches municipales avec les associations JEDAI et PROTIS, PROTIS étant dans notre secteur, dans le cadre de l'insertion professionnelle développée par leur plateforme mode de garde respective. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39414/30 DPE est adopté

Rapport n°23-39637/31 DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 2ème répartition 2023.

Rapporteur : Mme. Juliette MASSON

Mme. Juliette MASSON.- Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations agissant en faveur des familles, pour la deuxième répartition 2023, pour un montant total de 21 200 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39637/31 DLSVAEC est adopté

Rapport n°23-39813/32 DDETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL DE L'EMPLOI - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention aux associations Commerces Positifs, Marseille Centre, Marseille Commerces Haut de Rome, Commerce de la Butte, Commerçants de la Plaine et Commerçants de Vauban pour la réalisation de leurs programmes d'actions 2023. Approbation de conventions.

Rapporteur : M. Didier EL RHARBAYE

M. Didier EL RHARBAYE.- Bonsoir, merci Madame la Maire. Chers collègues. Ce rapport porté par Madame Bernardi concerne l'attribution d'une subvention aux associations Commerces Positifs. Cela concerne Marseille centre, les commerces de la rue de Rome, les commerces de la Butte, les commerces de la Plaine, les commerçants de Vauban, pour la réalisation de leurs programmes d'actions 2023. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui S'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39813/32 DDETE est adopté

Rapport n°23-39759/33 DAEP

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ANIMATION DE L'ESPACE PUBLIC -
Approbation de dénomination de voies.**

Rapporteur : M. Pierre LEMERY

M. Pierre LEMERY.- Bonsoir Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Ce rapport porte approbation de dénomination de voies. Il s'agit de l'esplanade qui est devant le stade Orange Vélodrome. Il est proposé de lui donner le nom de Bernard Tapie, un ancien Président de l'OM, qui a conduit à la victoire en 1993. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39759/33 DAEP est adopté

Rapport n°23-39769/34 DFI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 8ème arrondissement - Boulevard Gabès - Cession au profit de Monsieur Noirault-Massol d'une emprise de terrain de 87 m² environ afin de régulariser l'assiette foncière de sa propriété

Rapporteur : M. Pierre LEMERY

M. Pierre LEMERY.- Il s'agit de céder à un particulier une emprise de terrain de 87 mètres carrés, sur un ancien

chemin vicinal abandonné, entre les boulevards Gabès et Pèbre.
La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39769/34 DFI est adopté

Rapport n°23-39745/35 DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - 1ère répartition - approbation des conventions annexées.

Rapporteur : Mme Rosette DENIA-SALONE

Mme Rosette DENIA-SALONE.- Bonsoir Madame la Maire. C'est une attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, avec l'approbation des conventions annexes, pour un montant de 96 100 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39745/35 DSPI est adopté

Rapport n°23-39755/36 DFI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 8ème arrondissement - Rond-Point du Prado - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence de différentes emprises foncière, dans le cadre des nouvelles dispositions du chantier de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la station de métro rond-point du Prado.

Rapporteur : Mme Rosette DENIA-SALONE

Mme Rosette DENIA SALONE.- Il s'agit de l'approbation d'une convention de mise à disposition anticipée au profit de la Métropole de différentes emprises foncière, dans le cadre du chantier de mise en accessibilité aux personnes à mobilité

réduite de la station de métro rond-point du Prado. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39755/36 DFI est adopté

Rapport n°23-39733/37 DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE
Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) – Volet petite enfance.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. LOURDES MOUNIEN.- Ce rapport nous est adressé par Madame Garino, adjointe en charge des affaires sociales, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits. Il nous est également adressé par Madame Sophie Guérard, en charge de la place de l'enfant dans la ville. Il concerne l'attribution de subventions à des associations dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, volet petite enfance, pour un montant de 300 000 euros. Dans notre secteur, l'association Protis est concernée. Le montant est de 25 000 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39733/37 DGAJSP est adopté

Rapport n°23-39735/38 DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE
Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'exclusion et d'intégration – 1ère répartition 2023.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. LOURDES MOUNIEN.- Ce rapport nous est également adressé par Madame Garino, et concerne l'attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration, pour un montant de

243 500 euros. Dans notre secteur, deux associations sont concernées, pour un montant de 7 000 euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39735/38 DGAJSP est adopté

Rapport n°23-39778/39 DGAJSP

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE
Attribution de subventions à des associations dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE)

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. LOURDES MOUNIEN.- Ce rapport nous est encore une fois adressé par Madame Garino, et concerne l'attribution de subventions à des associations, dans le cadre de la CALPAE, que je vous ai présenté auparavant. Le montant est toujours de 300 000 euros, avec 79 000 euros pour six associations de notre secteur. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39778/39 DGAJSP est adopté

Rapport n°23-39819/40 DAVEU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - POLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUS BATIMENTS - Mise aux normes de sécurité et d'hygiène des locaux de l'Auberge Marseillaise - Impasse du docteur Bonfils - 8ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. LOURDES MOUNIEN.- Ce rapport nous est toujours adressé par Madame Garino, et concerne la mise aux normes de sécurité et d'hygiène des locaux de l'Auberge Marseillaise,

pour un montant de 1,197 million d'euros. La Commission a rendu un avis favorable sur ce rapport.

Madame la Maire.- Merci. Je ne vois pas d'interventions. Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est donc adopté.

Le rapport n°23-39819/40 DAVEU est adopté

Madame la Maire.- Notre ordre du jour est donc épuisé. Avant de lever la séance, je vous souhaite à toutes et tous un merveilleux été. Je voudrais saluer l'engagement de toutes nos équipes, de nos agents, qui, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, vont continuer à être présentes sur le terrain pendant tout l'été. Afin que l'ensemble de nos habitantes et de nos habitants des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements puissent passer le meilleur été possible. Je vous donne rendez-vous à la rentrée pour la suite, et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

La séance est levée à 19 heures 20 par Mme la Maire.